

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Des conditions d'accroissement de la population française comparée aux autres populations européennes

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 166-179

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__166_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Des conditions d'accroissement de la population française comparée aux autres populations européennes.

Nous empruntons au *Journal des Économistes* (n° de juin dernier) le travail ci-après, qui nous paraît devoir intéresser nos lecteurs par l'étendue des recherches, presque toutes originales, et le caractère d'opportunité de ces recherches.

Les événements militaires récemment accomplis en Allemagne et les accroissements de territoire et de population qui en ont été la conséquence pour un grand État voisin de la France, ont appelé l'attention des journaux d'outre-Rhin sur un phénomène assez grave qui se produit déjà depuis longtemps dans notre pays : le faible, le très-faible accroissement de sa population, résultant d'un affaiblissement presque continu de sa fécondité légitime.

Pour avoir une juste idée du phénomène et en apprécier les conséquences de toute nature, il importe de diviser ce travail en quatre parties. Dans la première nous rechercherons :

1° Quelles ont été les proportions d'accroissement de la France depuis le commencement de ce siècle (de 1801 à 1866), d'après les recensements quinquennaux de la population;

2° Quelle était cette proportion vers la fin du dernier siècle (de 1770 à 1784), d'après l'excédant des naissances sur les décès;

3° Dans quelle mesure la fécondité de la France (nombre moyen d'enfants par mariage) s'est affaiblie du dix-huitième au dix-neuvième siècle;

4° Dans quelle mesure a oscillé le rapport des mariages à la population.

Dans la deuxième partie, nous déterminerons les coefficients d'accroissement des autres États européens.

Dans la troisième, nous rechercherons les causes de l'infériorité de celui de la France.

La quatrième et dernière sera consacrée à l'examen des moyens d'accélérer le mouvement de la population de notre pays.

PREMIÈRE PARTIE.

I. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE DE 1801 A 1861.

Cet accroissement peut être déterminé de deux manières : 1° d'après les recensements; 2° d'après l'excédant des naissances sur les décès.

Voici d'abord le tableau des recensements.

	Population initiale.	Accroissements absolus.	Accroissement annuel.	Accroissement annuel pour 100 habitants.	Périodes de doublement.
1801	27,349,003	»	»	»	»
1806	29,107,425	1,758,422	251,684	0.92	76
1821	30,461,875	1,354,450	90,297	0.31	224
1831	32,569,223	2,107,348	210,735	0.69	101
1836	33,540,910	971,687	194,337	0.60	112
1841	34,230,178	689,268	137,854	0.41	170
1846	35,400,486	1,170,308	234,061	0.68	102
1851	35,783,170	382,684	76,537	0.22	315
1856	36,139,364	356,194	77,239	0.20	347
1861	36,717,254	577,890	115,598	0.32	217 (sans les annexions).
	37,386,313	669,059	133,812	0.37	187 (annexions).
1866	37,392,737	675,483	135,097	0.37	187 (sans les annexions).
	38,067,094	680,781	136,156	0.36	193 (annexions).
Accroissement moyen annuel			164,894	0.60	112

Ce tableau indique de très-fortes oscillations dans les proportions d'accroissement. Ces oscillations ne sont pas entièrement exactes ; elles résultent, au moins en partie et jusqu'en 1846 inclusivement, d'omissions commises, sous certaines influences qu'il serait trop long d'énumérer ici, dans un recensement, et réparées dans le suivant. C'est ainsi que le fort accroissement constaté de 1801 à 1806 est très-probablement dû à d'importantes lacunes dans le dénombrement de 1801, lacunes comblées en 1806. On peut expliquer de la même manière celui qui résulte du rapprochement des résultats de la même opération en 1841 (où elle fut l'occasion de très-graves désordres) et en 1846.

Le trait le plus saillant de ce tableau est évidemment la forte diminution de la proportion d'accroissement à partir de 1846, avec une tendance très-caractérisée vers une situation meilleure de 1851 à 1866.

En résumé, d'après les recensements, la population française s'est accrue de 9,368,251 habitants, soit de 34.25 p. 100 (0.57 par an) de 1801 à 1860, ce qui indique une période de doublement de 122 ans. Déduite des résultats des deux derniers recensements (0.35 p. 100 d'accroissement par an), cette période serait de 198 ans.

L'accroissement déterminé par l'excédant des naissances sur les décès, dans la même période, est moins élevé, ce qui indique un mouvement d'immigration supérieur à celui de l'émigration.

Le tableau ci-après fait connaître, de 1800 à 1864, par période quinquennale : 1° les nombres moyens annuels des naissances et des décès ; 2° l'excédant moyen annuel des naissances sur les décès ; 3° l'accroissement moyen annuel rapporté à 100 habitants des populations successives.

Périodes.	Moyenne annuelle des		Excédant des naissances.	Rapport aux populations successives.
	Naissances.	Décès.		
1800-1815 ¹	925,310	740,783	184,527	0.67
1820-1830	967,161	759,837	207,324	0.68
1831-1835	974,955	823,211	151,744	0.47
1836-1840	959,433	799,818	159,615	0.48
1841-1845	976,030	785,973	190,057	0.56
1846-1850	949,594	848,349	101,245	0.29
1851-1855	939,799	867,240	72,559	0.20
1856-1860	967,387	866,204	101,183	0.28
1861-1864	1,004,730 ²	846,704	158,026	0.42

En rapprochant ce tableau de celui qui précède, on trouve que, tandis que, d'après les recensements, l'accroissement a été de 9,368,251 de 1800 à 1861, il ne s'est élevé, d'après l'excédant des naissances sur les décès, qu'à 8,761,800 seulement, ce qui porte la population initiale (27,349,003 en 1801) à 36,810,303. C'est pour la période entière, 32.93 p. 100 d'augmentation ou 0.53 par an. A ce taux, la période de doublement est de 131 ans.

Bien que les accroissements annuels pour 100 ne soient pas absolument comparables dans les deux tableaux, les périodes n'y étant pas composées exactement des mêmes années, on remarque cependant, des deux côtés, une certaine analogie dans la marche des maxima et des minima, de ces derniers surtout, ce qui indique

1. Par suite de lacunes dans les documents de la période 1815-1820, nous avons dû éliminer cette période de nos calculs.
2. Annexions comprises.

une sensible amélioration dans les procédés d'information employés à l'occasion des trois derniers recensements, leurs résultats se rapprochant très-sensiblement de ceux que fournit le calcul des excédants des naissances sur les décès. C'est ce qui résulte des rapprochements ci-après

	Proportion d'accroissement annuel p. 100 d'après	
	les recensements.	l'excédant des naissances.
1820-1830.	0.69	0.68
1831-1835.	0.60	0.47
1836-1840.	0.41	0.48
1841-1845.	0.68	0.56
1846-1850.	0.22	0.29
1851-1855.	0.20	0.20
1856-1860.	0.32	0.28

Ainsi les deux maxima tombent en 1820-1830 et 1841-1845 et les trois minima se présentent aux mêmes époques.

II. PROPORTION D'ACCROISSEMENT DANS LE DERNIER SIÈCLE.

La population de la France s'accroissait-elle plus rapidement dans le dernier siècle?

Nous n'avons pour terme de comparaison entre le dix-huitième et le dix-neuvième siècle que le rapport des naissances aux décès, aucun dénombrement n'ayant eu lieu avant 1800 qui nous permette de calculer directement les accroissements survenus ou de les obtenir indirectement par l'excédant des naissances sur les décès (qu'il faut toujours rapporter à une population initiale).

Voici le tableau du relevé de l'état civil pour chacune des trois périodes quinquennales comprises entre 1770 et 1784 :

Périodes.	Moyenne annuelle des			Décès pour 100 naissances.	Naissances pour 1 mariage ¹ .
	Naissances.	Décès.	Mariages.		
1770-1774	921,873	792,034	192,532	85.92	4.79
1775-1779	952,246	804,103	223,802	84.44	4.25
1780-1784	969,801	916,603	232,498	94.52	4.17

D'après ce tableau, et en éliminant la période exceptionnellement défavorable 1780-1784, on comptait, en France, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, en moyenne, 85.18 décès annuels pour 100 naissances. Or, dans la période quadriennale 1861-1864, la plus récente que nous ayons pour la France actuelle, on trouve 84.27 décès seulement pour le même nombre de naissances. L'accroissement est donc plus rapide dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

Voici les chiffres officiels pour les quatre années 1861-1864 :

	Naissances.	Décès.	Mariages.	Décès pour 100 naissances.	Naissances-totales pour 1 mariage.
Total pour la période. . .	4,018,919	3,386,822	1,209,672	»	»
Moyenne annuelle	1,004,730	846,705	302,418	84.27	3.32

On pourrait peut-être s'étonner que la diminution des décès pour un nombre égal de naissances n'ait pas été plus considérable d'un siècle à l'autre, surtout en présence des assertions qu'on entend fréquemment se produire sur l'accroissement

1. Toutes les naissances étant supposées légitimes, les documents officiels de l'époque confondant les naissances sans distinction d'état civil.

de la durée de la vie moyenne. Mais il importe de faire ici une remarque essentielle, c'est que le nombre des naissances n'est guère plus élevé de nos jours, avec une population accrue de près de 35 p. 100, qu'au milieu du dernier siècle. Or, le chiffre des naissances étant resté le même, alors que celui des décès a dû nécessairement se mettre en rapport avec l'accroissement de la population, l'excédant, relativement notable, des naissances sur les décès constaté de nos jours, n'a pu se produire que par un prolongement de la vie moyenne. On va voir, au surplus, que les documents officiels sur la durée de la vie moyenne (âge moyen des décédés) depuis le commencement de ce siècle témoignent dans ce sens :

	Ans.	Mois.		Ans.	Mois.
1806-1809.	31	1	1835-1839.	34	14
1810-1814.	32	3	1840-1844.	35	1
1815-1819.	31	10	1845-1849.	36	3
1820-1824.	31	5	1850-1855.	36	8
1825-1830.	31	8	1855-1859 ¹	35	5
1831-1834.	33	7	1860-1864.	37	10

Ainsi, il demeure démontré que, malgré une diminution considérable des naissances, au moins par rapport à la population, l'accroissement de cette population, quoique toujours très-lent, est plus marqué de nos jours que dans le dernier tiers du dix-huitième siècle.

Puisque nous avons mentionné le progrès de la vie moyenne de 1806 à 1864, il n'est pas sans intérêt d'ajouter que sa marche aux divers âges, calculée aux deux périodes extrêmes (1806-1809 et 1860-1864), constate un progrès notable de la naissance à 60 ans.

Vie moyenne.	1806-1809.		1860-1864.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
A la naissance.	31	7	36	5
A 5 ans	44	3	44	10
A 20 ans.	35	11	38	8
A 40 ans.	23	9	26	1
A 50 ans.	12	5	13	3

III. DIMINUTION DES NAISSANCES EN FRANCE.

Cette diminution de la fécondité, qui, comme nous allons le voir, est si manifeste et si rapide dans ce siècle, est déjà visible dans le précédent. En se reportant au tableau du mouvement de l'état civil de 1770 à 1784, on voit, en effet, que le nombre des enfants, rapproché de celui des mariages, descend successivement de 4.79 en 1770-1774 à 4.35 en 1775-1779 et à 4.17 en 1780-1784.

En 1778, les économistes étaient déjà frappés de cet affaiblissement de la fécondité. L'un d'eux, Moheau, signale la rareté croissante des nombreuses familles et l'attribue aux progrès du *luxe*. Le luxe, d'après cet écrivain, agirait à deux points de vue comme obstacle au mouvement de la population, d'abord en portant les époux à restreindre volontairement les charges de la famille, puis en favorisant un développement inusité de la classe des domestiques, voués par profession au célibat. (*Recherches sur la population, 1778.*)

Voyons maintenant dans quelles proportions la fécondité *légitime* (nombre d'enfants par mariage) s'est réduite en France de 1800 à 1860 :

1. Période exceptionnellement défavorable : guerre, cherté, épidémies.

1800-1815	3.93		1841-1845	3.21
1820-1830	3.70		1846-1850	3.18
1831-1835	3.48		1851-1855	3.10
1836-1840	3.25		1856-1860	3.02

Dans les quatre années qui suivent se manifeste une tendance, quoique bien faible encore, à une situation meilleure; le rapport se relève, en effet, à 3.08.

Pour établir, dans des conditions identiques, une comparaison avec le dernier siècle, nous avons rapporté, de nos jours, la totalité des naissances aux mariages et obtenu les deux coefficients de fécondité ci-après :

1770-1774	4.79
1861-1864	3.32

La différence est de 42.5 p. 100.

Le rapport des mariages à la population se serait-il également affaibli? les documents officiels sont négatifs sur ce point. D'une part, en effet, ils indiquent que le chiffre des mariages pour un nombre égal d'habitants s'est légèrement accru; de l'autre, ils signalent, dans la population générale, un nombre de mariés de plus en plus grand.

Voyons d'abord quel a été, de 1800 à 1860, le rapport des mariages à la population :

Périodes.	Mariages.	Habitants pour 1 mariage.	Mariages pour 1 habitant.
1800-1815	223,014	130	0.77
1820-1830	241,102	129	0.77
1831-1835	259,894	127	0.79
1836-1840	272,966	124	0.81
1841-1845	282,287	123	0.81
1846-1850	277,647	128	0.78
1851-1855	280,637	128	0.78
1856-1860	294,864	123	0.82
1861-1864	302,418	125	0.80

Ce tableau est très-instructif; il signale un accroissement continu, de la 1^{re} à la 5^e période, du nombre relatif des mariages. Dans les deux suivantes, caractérisées par la cherté, une révolution, de vives préoccupations politiques et la guerre, le rapport faiblit; il remonte, en 1856-1860, au taux de la période la plus favorable (1841-1845), pour se maintenir, sauf une légère diminution, en 1861-1864.

Mais si les mariages se sont accrus par rapport à la population générale, il faut reconnaître qu'ils n'ont pas marché du même pas que le nombre des adultes ou *mariables*. Les comptes rendus annuels du recrutement nous apprennent, en effet, que, sur 100 naissances masculines, le nombre des survivants à 20 ans accomplis a oscillé ainsi qu'il suit :

1820-1824	58.22		1850-1854	60.84
1825-1829	60.82		1855-1859	61.59
1830-1834	61.82		1860-1863	62.69
1835-1839	61.62		1863	63.25
1840-1844	60.84		1864	64.01
1845-1849	60.44			

Calculé de la première à la dernière période, l'accroissement est de 9.96 p. 100.

Le rapport des mariages à la population était-il plus considérable dans le dernier siècle? Si nous considérons la population recensée en 1801 comme applicable à la

1. Annexions comprises.

période 1770-1784 (et nous croyons n'être pas loin de la vérité), nous trouvons, en prenant la moyenne annuelle des mariages de cette période, 126.4 habitants pour 1 mariage. C'est à peu près la proportion actuelle.

En résumé, les traits dominants du mouvement de la population française sont les suivants : 1° mesuré par les résultats des recensements ou de l'excédant des naissances sur les décès depuis le commencement de ce siècle, son accroissement n'est au plus que de 0.57 p. 100 par an, ce qui indique une période de doublement de 122 ans; 2° son accroissement, mesuré d'après le rapport des naissances aux décès, est un peu plus rapide dans le dix-neuvième que dans le dernier tiers du dix-huitième siècle; 3° la fécondité des mariages, déjà décroissante dans le dernier siècle, continue de diminuer, et avec une régularité très-remarquable, de 1800 jusqu'à nos jours; 4° le nombre des naissances, par une conséquence naturelle de ce phénomène, est resté sensiblement le même, depuis près d'un siècle (de 1770 à 1864), malgré un accroissement de la population de 34 p. 100 environ; 5° malgré cet état stationnaire des naissances, mis en regard d'une mortalité progressive, la population n'a cessé de s'accroître, quoique faiblement, il est vrai, ce qui indique un prolongement continu de la durée de la vie moyenne; 6° le rapport des mariages à la population s'est assez notablement élevé de 1800 à 1864, moins rapidement toutefois que celui des mariages; dans tous les cas, il ne paraît pas être supérieur à celui que l'on détermine approximativement pour le dix-huitième siècle; 7° enfin, à tous les points de vue, on constate une amélioration marquée dans le mouvement de la population pendant ces cinq dernières années.

Les documents que nous avons pu réunir pour les autres pays vont nous permettre de leur comparer la France en ce qui concerne : 1° les accroissements de population d'après les recensements et l'excédant des naissances sur les décès; 2° la fécondité des mariages.

DEUXIÈME PARTIE.

MOUVEMENT COMPARÉ DE LA POPULATION FRANÇAISE ET DES AUTRES POPULATIONS EUROPÉENNES.

Ce rapprochement, dont les éléments sont tous puisés aux sources officielles, a exigé de longues recherches et de nombreux calculs.

Par un premier travail, dont les résultats sont consignés dans de volumineuses annexes, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, nous avons recherché, pour chacun des pays qui en ont été l'objet :

1° Les accroissements moyens annuels pour 100 de sa population d'après les divers recensements, en déterminant la période dans laquelle elle doit doubler. Cette période a été calculée en prenant la moyenne des accroissements moyens annuels absolus et en rapportant cette *moyenne des moyennes* à la population initiale. Il est évident que nous avons raisonné dans l'hypothèse du maintien de la proportion d'accroissement ainsi obtenue;

2° Les accroissements moyens annuels pour 100 d'après l'excédant des naissances sur les décès, en calculant, d'après ces excédants et avec la même méthode que pour les recensements, la période de doublement (rapport à la population initiale de la moyenne des accroissements moyens absolus);

3° La fécondité respective des mariages (enfants par mariage) d'après les premiers documents officiels sur la matière jusqu'à nos jours.

Par un second travail, dont le tableau synoptique ci-après contient les résultats, nous avons fait les mêmes recherches, mais seulement pour des périodes récentes, afin d'avoir l'expression actuelle et, par conséquent, la plus exacte possible, des proportions d'accroissement des populations européennes.

Voici ce tableau :

Tableau indiquant, pour deux périodes récentes, les proportions d'accroissement de la population et la fécondité des mariages dans les divers États de l'Europe.

États.	Périodes.	Taux annuel p. 100 de l'accroissement.		Période de doublement.		Fécondité des mariages.	
		Effectif ou d'après les recensements.	Par l'excédant des naissances.	Réelle.	Par l'excédant des naissances.	Enfants nés vivants.	Y compris les mort-nés.
				—	—		
				Ans.	Ans.		
France	1856-1861	0.38	0.28	183	248	3.03	3.17
	1861-1864	0.42	0.42	165	165	3.07	3.24
Belgique	1846-1856	0.49	0.49	142	142	4.20	»
	1856-1860	0.90	0.90	77	77	3.67	»
Pays-Bas (1850-1860)	1850-1854	0.77	1.03	90	67	4.04	»
	1850-1859		0.56		124		
Angleterre et pays de Galles	1851-1861	1.11	1.25	63	56	3.77	»
	1861-1863	1.21	1.31	59	53	3.99	»
Écosse	1855-1862	0.58	1.36	120	51	4.60	»
Irlande	1851-1861	—1.20	»	Diminution.	»	»	»
Allemagne:							
Autriche	1851-1857	0.63	»	110	»	»	»
	1855-1858	»	0.32	—	217	»	»
	1860-1863	»	»	»	»	3.84	»
Prusse	1852-1858	0.78	1.01	89	69	»	4.39
	1858-1864	1.47	1.38	48	51	»	4.31
Hanovre	1849-1858	0.43	0.72	162	97	3.51	»
Saxe	1858-1861	1.62	1.39	43	50	»	4.09
	1861-1864	1.78	1.12	39	62	»	4.05
Bavière	1855-1861	0.54	0.64	129	109	»	3.67
Wurtemberg	1858-1861	0.59	0.97	118	72	»	—
Bade	1852-1861	0.83	1.24	84	56	»	4.35
	1861-1864	1.41	0.71	50	101	»	3.77
Hesse électorale	1858-1861	0.54	0.82	129	85	»	3.93
Hesse-Darmstadt	1858-1861	0.43	1.03	162	68	»	3.97
Nassau	1858-1861	1.42	1.20	50	58	3.80	»
Mecklembourg-Schwér.	1856-1861	0.23	0.89	301	78	»	3.52
Danemark:							
Schleswig	»	0.70	»	99	»	»	»
Holstein	»	0.80	»	87	»	»	»
Lauenbourg	»	0.28	»	248	»	»	»
Danemark	»	1.34	»	52	»	»	»
La monarchie		1.10	»	63	»	»	»
Islande	1833-1843	0.09	»	770	»	4.37	»
Suède	1855-1860	1.21	1.23	57	56	3.90	»
Norwège	1855-1860	1.22	1.71	56	41	4.05	»
Russie	1850-1856	1.24	1.45	56	48	4.38	»
Suisse	1850-1860	0.49	0.61	141	114	»	»
Italie	1861-1863	0.51	0.83	136	84	4.55	»
Espagne	1857-1860	0.42	0.95	165	73	4.42	»
Portugal	1858-1861	1.01	0.87	69	80	4.60	»
Grèce	1862-1864	1.03	0.81	68	86	4.72	»

Si nous voulons savoir dans quel ordre se classent, d'après les *recensements les plus récents*, les populations des États ci-dessus, en ce qui concerne la période de leur doublement, nous trouvons les nombres ci-après, extraits du tableau qui précède

Pays.	Années.	Pays.	Années.
Saxe	39	Autriche	110 ¹
Prusse	48	Wurtemberg	118
Grand-duché de Bade	50	Écosse	120
Duché de Nassau	50	Bavière	} 129
Russie	56	Hesse électorale	
Norwége	56	Italie	136
Suède	57	Suisse	141
Angleterre	59	Hanovre	} 162
Danemark (anciens duchés compris)	63	Hesse-Darmstadt	
Grèce	68 ¹	France	} 165
Portugal	69 ¹	Espagne	
Belgique	77	Mecklembourg-Schwérin	301
Hollande	90	Irlande (diminution).	

Aucun enseignement direct et positif, aucune *loi* claire et précise ne se déduisent du rapprochement ci-dessus. Chaque pays obéit, en ce qui concerne son accroissement, à des influences de diverse nature dans lesquelles se combinent les aptitudes de race, le culte, les professions dominantes, le degré de bien-être, l'action climatique, celle des institutions civiles et sociales, des mœurs, etc., etc. Si l'Allemagne pouvait être personnifiée par les quatre États placés en tête de la liste qui précède, il ne serait pas douteux que la race germanique est la plus féconde de toutes celles qui peuplent l'Europe. Mais il faut aussi tenir compte des provinces allemandes de l'Autriche, du Wurtemberg, de la Bavière, de la Hesse électorale, de Hesse-Darmstadt, du Hanovre et du Mecklembourg, dont les populations doublent beaucoup plus lentement. Cependant il est permis de croire que, toutes choses égales d'ailleurs, ce sont : la race germanique, puis les races slaves, suivies des races scandinaves et de la race anglo-saxonne, qui s'accroissent le plus rapidement et malgré de très-fortes émigrations. Les races latines (Italie, France, Espagne) ont des proportions d'accroissement beaucoup plus faibles, malgré une très-grande fécondité légitime (Italie et Espagne), comme nous le verrons plus loin.

L'influence du culte, si elle existe, ne se manifeste pas clairement. Si les pays les plus progressifs appartiennent au protestantisme, nous trouvons cependant trois et même quatre États catholiques (Grèce, Portugal, Belgique, Autriche) dans la série de ceux qui ont des périodes de doublement très-favorables.

Il importe maintenant d'examiner si le classement ci-dessus se maintient quand on détermine la période de doublement d'après l'excédant des naissances sur les décès.

Voici dans quel ordre se rangent, d'après cette mesure, calculée pour la période la plus récente, les États qui nous occupent :

Pays.	Années.	Pays.	Années.
Norwége	41	Mecklembourg	78
Russie	48	Portugal	80
Prusse	} 51	Italie	84
Écosse		Hesse électorale	85
Angleterre	53	Grèce	86
Suède	56	Hanovre	97
Nassau	58	Bade	101
Saxe	62	Bavière	109
Hesse-Darmstadt	68	Suisse	114
Wurtemberg	72	Hollande	124
Espagne	73	France	165
Belgique	77	Autriche	217

1. D'après des documents douteux, quoique officiels.

Ici encore, ce sont les races scandinave, slave, germanique et anglo-saxonne qui s'accroissent le plus rapidement, mais dans des proportions assez notablement différentes de celles qui se déduisent des recensements. Les écarts entre les deux accroissements s'expliquent par des mouvements extérieurs de population, c'est-à-dire par les excédants réciproques des émigrations et immigrations.

Voici, au surplus, par ordre décroissant, les coefficients de fécondité légitime des mêmes pays :

Pays.	Enfants nés vivants par mariage.	Pays.	Enfants nés vivants par mariage.
Grèce	4.72	Hesse-Darmstadt	3.97 ¹
Écosse	4.60	Hesse électorale	3.92 ¹
Portugal		Suède	3.90
Italie	4.55	Autriche	3.84
Espagne	4.42	Nassau	3.80
Russie	4.38	Bade	3.77
Prusse	4.31 ¹	Belgique	3.67
Saxe	4.05	Bavière	3.67 ¹
Norvège		Mecklembourg	3.52 ¹
Hollande	4.04	Hanovre	3.51
Angleterre	3.99	France	3.07

Ici le classement se modifie assez notablement : ce sont les races latines, représentées par le Portugal, l'Italie et l'Espagne, qui occupent à peu près le premier rang. Si l'influence religieuse paraît ici jouer un rôle d'une certaine importance, en ce sens que la plus grande fécondité légitime appartient à quatre pays catholiques, cependant on rencontre, aux degrés inférieurs de l'échelle, des États qui professent le même culte (Autriche, Belgique, Bavière et France).

Nous avons à peine besoin de faire remarquer, au sujet de ce dernier rapprochement, que ce n'est pas la fécondité légitime seule qui décide des accroissements, mais bien l'excédant des naissances sur les décès.

En ce qui concerne la France, tous les documents que nous venons de produire lui assignent le dernier ou à peu près le dernier rang.

Quand on jette les yeux sur les tableaux détaillés qui ont servi de base à ceux qui précèdent, on constate des variations assez notables dans les proportions d'accroissement des populations européennes à diverses époques, calculées soit d'après les recensements, soit d'après les excédants de naissance. Il en est de même pour la fécondité légitime.

Nous avons déjà signalé ces variations pour la France; nous allons indiquer celles qui nous ont paru le plus dignes d'attention pour quelques États voisins.

En *Belgique* l'accroissement pour 100 annuel déterminé par l'excédant des naissances a oscillé ainsi qu'il suit :

1841-1845	0.90
1846-1850	0.33
1851-1855	0.65
1856-1860	0.90

Ici l'influence des chertés et des épidémies² sur le mouvement de la population est visible. En 1846-1850, l'excédant des naissances est, en effet, très-faible. Il re-

1. Mort-nés compris, la forme des documents officiels n'ayant pas permis de les éliminer comme pour les autres pays.

2. Cherté en 1846, épidémie cholérique en 1849.

monte en 1851-1855, mais pour rester encore notablement au-dessous du rapport de la première période, par suite du choléra de 1854. Enfin, de 1856 à 1860, la mortalité reprenant son cours normal, la proportion d'accroissement annuel revient au chiffre initial.

Il est remarquable qu'en Belgique, comme en France, la fécondité légitime suit une marche descendante très-marquée, également avec un temps d'arrêt en 1860-1864.

1841-1845.	4.33
1846-1850.	4.02
1851-1855.	3.89
1856-1860.	3.67
1860-1864.	3.89

Par suite, toujours comme en France, la population s'accroît surtout par la diminution de la mortalité.

En *Hollande*, la proportion d'accroissement, d'après les recensements, a oscillé dans les limites ci-après :

1830-1840.	0.84
1840-1850.	0.67
1850-1860.	0.77

Les oscillations sont bien plus fortes dans les accroissements par l'excédant des naissances.

1830-1834	0.58		1845-1849	0.27
1835-1839	1.01		1850-1854	1.03
1840-1844	1.03		1855-1859	0.56

L'accroissement, continu dans les quinze premières années, s'arrête dans la période de cherté et de choléra 1845-1849, reprend dans la période suivante, pour subir un second temps d'arrêt dans la nouvelle période de cherté et de choléra 1855-1859.

Quant à la fécondité légitime, elle s'affaiblit sensiblement de 1850 à 1860 (4.04 et 3.75).

En *Angleterre* (pays de Galles compris) la proportion d'accroissement d'après les recensements a constamment diminué depuis 1821 :

1811-1821.	1.64
1821-1831.	1.54
1831-1841.	1.41
1841-1851.	1.26
1851-1861.	1.11

Les relevés de l'état civil ne méritent quelque confiance qu'à partir de 1851; voici, toutefois, les proportions d'accroissement, d'après l'excédant des naissances de 1821-1831 à 1861-1863 :

1831-1841.	0.83
1841-1851.	1.07
1851-1861.	1.25
1861-1863.	1.31

Ici le mouvement est, au contraire, régulièrement ascendant, et la différence, par rapport aux indications fournies par les recensements, s'explique par l'émigration qui, comme on sait, est considérable en Angleterre, quoique à un moindre degré qu'en Ecosse et surtout qu'en Irlande.

Quant à la fécondité légitime, après une diminution continue de 1841 à 1845, elle s'est relevée de 1856 à 1863 :

1841-1845.	3.83
1846-1850.	3.72
1851-1855.	3.69
1856-1860.	3.86
1861-1863.	3.99

En *Autriche*, l'accroissement par l'excédant des naissances, de 1.64 p. 100 par an, de 1851 à 1854, tombe à 0.32 de 1855 à 1858; — et la fécondité légitime de 4.03 en 1856-1857 à 3.84 de 1860 à 1863¹.

La fécondité de ce pays varie selon les nationalités dont il se compose. En voici les coefficients pour la période 1851-1855.

Provinces slaves.	4.12
— allemandes.	3.69
— illyriennes.	4.59
— italiennes (ci-devant).	4.41
Hongrie.	3.89

Ce sont les provinces allemandes, les plus florissantes de l'Empire, qui ont la moindre fécondité légitime.

On constate en *Prusse* des oscillations très-notables dans les deux modes d'accroissement.

En voici la mesure d'après les recensements :

1816-1822.	2.10		1840-1846.	1.32
1822-1828.	1.52		1846-1852.	0.77
1828-1834.	1.03		1852-1858.	0.79
1834-1840.	1.75		1858-1864.	1.47

De 1816 à 1822, c'est-à-dire après la paix générale, la Prusse répare (par un fort excédant de naissances, comme nous le voyons plus loin) les vides survenus dans sa population à la suite des guerres contre la France; — le mouvement se modère de 1828 à 1834, période caractérisée par la première invasion du choléra; il reprend avec une nouvelle énergie de 1834 à 1846; il faiblit de nouveau de 1846 à 1852, sous l'effort combiné de la cherté, d'une seconde épidémie cholérique et d'une assez nombreuse émigration; — il reste stationnaire de 1852 à 1858, période du maximum de l'émigration; — à la suite d'un temps d'arrêt de cette émigration, il reprend, de 1858 à 1864, un essor jusque-là inconnu.

L'accroissement d'après l'excédant des naissances oscille à peu près dans le même sens: considérable en 1816-1819 et 1821-1825 (1.54 et 1.64), il diminue en 1828-1831 et 1834-1837 (0.60 et 0.93); — il se relève en 1840-1843 et 1846-1849 (1.10 et 1.07), pour tomber à son minimum en 1852-1855 (0.54); — à partir de cette période, il s'élève sensiblement (1.01 en 1856-1858, 1.38 en 1859-1861 et 1.38 également de 1862 à 1864).

Quant à la fécondité légitime, elle est restée à peu près la même de 1816 à 1864, avec des oscillations peu sensibles.

Plus fortement atteint que la Prusse par l'émigration, le *Hanovre* voit sa population osciller dans les plus larges limites que nous ayons encore constatées :

1836-1839.	0.67		1852-1855.	0.01
1839-1842.	0.85		1855-1858.	0.44
1842-1848.	0.03		1858-1861.	0.80
1848-1852.	0.86			

1. La statistique de la population en Autriche (recensements et relevés de l'état civil) ne nous inspire qu'une faible confiance.

Le mouvement est rapidement ascendant à partir de 1855. Notons également l'influence de la cherté de 1842 à 1848 et du choléra, combiné avec le maximum d'émigration, de 1852 à 1855.

Mesuré par les recensements, l'accroissement de la *Saxe* est le plus rapide que nous connaissions. Son minimum (0.86) tombe dans la période 1852-1855 (maximum de l'émigration allemande). — A partir de cette période, et grâce à un développement industriel très-considérable, il s'élève dans des proportions exceptionnelles, pour atteindre son maximum de 1861 à 1864 (1.78).

Mesuré par l'excédant des naissances, le mouvement est régulièrement progressif jusqu'en 1861, date de son maximum (1.39). Il faiblit ensuite de 1861 à 1864 (1.12).

Quant à la fécondité des mariages, elle oscille, mais dans une assez faible mesure (3.97, minimum de 1841 à 1850, et 4.12, maximum de 1834 à 1838).

La *Bavière* est sensiblement atteinte aussi par l'émigration, comme l'indique le fort écart entre l'accroissement annuel résultant de l'excédant des naissances (0.59) et celui que signalent les recensements (0.39). Elle est surtout frappée, comme tous les autres États allemands, par la grande émigration de 1852-1855. Un mouvement ascendant très-vif reprend de 1855 à 1861.

On remarque en Bavière, comme en France, en Belgique, en Hollande, une diminution assez soutenue du coefficient de fécondité légitime (de 4.38 en 1825-1836 à 3.67 en 1861).

De tous les États allemands, le *Wurtemberg* est un de ceux auxquels l'émigration a infligé les pertes les plus sensibles, puisque sa population a diminué, de 1849 à 1852 et de 1852 à 1855, alors que les relevés de l'état civil indiquent, dans les mêmes intervalles, un excédant croissant des naissances. En dehors de ces deux périodes exceptionnelles, son coefficient d'accroissement, quoique supérieur à celui de la Bavière, est bien moins élevé qu'en Prusse et en Saxe.

C'est encore l'émigration qui a fait, dans la population du *grand-duché de Bade*, les vides sensibles mis en lumière par les recensements de 1852 et 1855. Depuis, ce petit pays répare rapidement ses pertes, le coefficient de son accroissement s'étant successivement élevé, de 0.54 de 1855 à 1858, à 0.83 de 1856 à 1861, et à 1.41 (maximum) de 1861 à 1864. — Quant à l'excédant des naissances, il a été continu de 1837 à 1860, avec une légère diminution de 1861 à 1863. — Sa fécondité légitime est descendue, de 4.35 de 1858 à 1860, à 3.77 dans les trois années suivantes.

La dépopulation (toujours sous l'effort de l'émigration) de la *Hesse électorale* est manifeste de 1849 à 1852, de 1852 à 1855 et de 1855 à 1858. La crise passée, la situation devient régulière de 1858 à 1861, la proportion d'accroissement étant même supérieure à celle de la période (relativement favorable) 1843-1849. — L'accroissement par l'excédant des naissances a, d'ailleurs, été constant.

Hesse-Darmstadt entre, à partir de 1846, dans une période de décroissance qui comprend les années 1846 à 1849, puis 1852 à 1855. L'émigration se ralentissant, cette décroissance s'arrête pour faire place à un mouvement contraire, quoique assez faible. — L'excédant des naissances est, d'ailleurs, continu et très-sensible, puisqu'il détermine un accroissement moyen annuel de 1.26 p. 100 (de 1822 à 1861), tandis que celui que signalent les recensements ne dépasse pas, pour la même période, 0.71.

Les mêmes faits se produisent dans les duchés de *Nassau* et de *Mecklembourg-Schwérin*.

Les pays scandinaves, moins éprouvés par l'émigration, ont un accroissement plus régulier. Le *Danemark* proprement dit (moins les anciens duchés) grandit sans relâche, surtout de 1850 à 1860.

La *Suède* s'accroît plus rapidement par l'excédant des naissances (1.03) que d'après les recensements (1.07). L'émigration lui enlève la différence. — Sa fécondité légitime, de 3.79 dans la période 1775-1800, descend à 3.66 de 1800 à 1830, pour remonter à 3.98 de 1830 à 1860.

La *Norwége* grandit également sans temps d'arrêt et dans une forte proportion; seulement son accroissement serait plus rapide encore, si un certain nombre de ses enfants n'allaient chercher, principalement au Canada, des moyens d'existence que ne leur fournit plus la mère-patrie. — Elle s'accroît, en effet, de 1.22 p. 100 par an d'après les dénombremens, et de 1.51 d'après l'excédant des naissances. — Sa fécondité légitime a peu varié de 1836 à 1860 : 3.55 (minimum) en 1841 ; 4.05 (maximum) en 1856-1860.

Les populations slaves paraissent se développer non moins rapidement. D'après les recensements, la *Russie d'Europe* se serait accrue, de 1850 à 1858, de 1.24 p. 100 par an. Le mouvement serait plus rapide encore d'après l'excédant des naissances, les documents officiels le portant à 1.44. — La fécondité légitime est, d'ailleurs, une des plus considérables qu'on connaisse en Europe : 4.46 enfants par mariage.

Pays de population mêlée, mais où domine l'élément allemand, la *Suisse*, comme tous les pays prospères, s'accroît lentement (0.61 p. 100 par an). Il est remarquable qu'elle grandit exactement dans la même proportion d'après l'excédant de ses naissances.

Nous arrivons aux races latines.

Les documents sont rares pour le *royaume d'Italie* (moins la Vénétie), en ce qui concerne les recensements. Toutefois, en comparant les résultats de celui de 1861 aux données fournies antérieurement par la statistique officielle, pour les États annexés, on arrive à une proportion d'accroissement de 0.51 p. 100. Le relevé de l'état civil (mais pour les deux années 1863 et 1864 seulement) donne un coefficient plus élevé : 0.83. — La fécondité légitime est une des plus fortes que nous connaissions : 4.55.

L'*Espagne* s'est accrue, de 1857 à 1860, de 0.42 p. 100 d'après les recensements, et de 0.95 d'après l'excédant des naissances. Ses pertes par l'émigration sont sensibles; mais le plus grand nombre de ses émigrants se rend dans ses colonies et particulièrement à Cuba, cette reine des Antilles. Le reste va s'établir en Algérie. — Les mariages y ont une fécondité moyenne de 4.42.

Le *Portugal*, après des oscillations de 1841 à 1851, est, depuis, en voie de progrès sensible, bien que son accroissement moyen annuel, malgré une forte impulsion de 1858 à 1861, soit inférieur à celui de la France. — Et cependant, ce pays a un excédant moyen annuel de naissances de 0.94, et sa fécondité légitime est la plus élevée que nous ayons encore constatée (4.60). L'émigration lui enlève donc également une portion de son gain annuel.

Le fait saillant de cette comparaison des races latines aux races allemande, scandinave et slave, c'est que les premières ont (la France exceptée) une fécondité légitime supérieure.

Si les recensements de la *Grèce* méritaient une entière confiance, ce pays, qui ne se rattache à aucune des autres races européennes, s'accroîtrait de 1.57 p. 100

par an, tandis que l'excédant de ses naissances ne lui attribuerait qu'un coefficient de 0.81. D'où lui viendrait cette forte immigration?... — Sa fécondité légitime est, d'ailleurs, très-élevée : 4.71.

En résumé, d'après les comparaisons qui précèdent, tandis que, en France, le mouvement de la population obéit, avec une régularité remarquable, à un certain nombre de lois dont l'application ne souffre que de rares et faibles exceptions, comme : l'état stationnaire des naissances malgré l'accroissement continu des habitants, la diminution des décès par rapport à la population et même à nombre égal de naissances, enfin l'affaiblissement soutenu de la fécondité légitime, — dans le plus grand nombre des autres États, il est assez souvent l'objet de fortes et brusques oscillations qui ne permettent plus de déduire, avec la même approximation que pour notre pays, les périodes de doublement.

C'est que ces États ont des mouvements extérieurs de population considérables et dont les fluctuations sont très-sensibles, phénomène qui ne se présente pas en France. Et à ce point de vue surtout, on peut dire de notre pays qu'il est un pays *fait*, un pays arrivé à sa maturité, où toutes les allures sont régulières, où les influences, bonnes ou mauvaises, qui déterminent les conditions de son progrès dans l'ordre des faits moraux ou matériels, sont en quelque sorte la résultante d'un organisme arrivé à la plénitude de son développement.

Spécialement, nous allons voir que, dans notre pays, le mouvement de la population est enrayé par des faits de diverse nature qui se rattachent à sa situation économique, à ses mœurs, et quelque peu à sa législation civile.

(La fin à un prochain numéro.)
